

● (1610)

Malgré les facteurs qui, d'après le bill doivent guider l'Agence d'examen de l'investissement étranger dans sa décision de ce qui est dans l'intérêt public, l'absence de critère convenablement établi laisse l'Agence libre, à outrance, d'exercer son propre jugement. Les amendements que certains de mes collègues ont proposés pour renforcer et corriger ces normes me paraissent souhaitables.

Dans l'application de cette mesure, il est impératif que le gouvernement reconnaisse l'existence de cinq régions et la nécessité de rendre les politiques nationales assez souples pour donner une protection maximale à un ou deux secteurs sans nuire aux autres. L'amère expérience du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la monnaie, la fiscalité, l'énergie, le tarif et les transports invite à la réflexion. Pour le bien du Nouveau-Brunswick, il faut un programme d'envergure pour augmenter la participation canadienne à notre économie, la révision de la loi sur les banques et la mise au point de mesures pour encourager l'investissement de capitaux spéculatifs. Le bill seul, sans amendements, n'accomplira pas la tâche. Même la Corporation de développement du Canada, à laquelle on donnerait un plus grand rôle et des objectifs régionaux, peut être extrêmement utile, de même que l'exigence pour les entreprises étrangères d'offrir à des Canadiens des actions donnant droit de vote.

Le Nouveau-Brunswick ne pourra progresser sans un apport massif de capitaux. Il faut aller à la recherche d'investisseurs étrangers et, s'ils agissent dans l'intérêt national, les accueillir parmi nous. Une conception globale de l'expansion nationale définissant le rôle que les capitaux étrangers peuvent jouer est un élément essentiel d'une croissance dirigée au Canada. C'est dans ce but que j'ai essayé d'exposer certains facteurs à considérer si nous voulons susciter une action législative efficace et d'une grande portée.

J'ai essayé de mettre en lumière les avantages que pourrait procurer aux régions du Canada à croissance lente une telle approche positive des problèmes d'indépendance économique et politique, tout en démontrant également les difficultés qui vont sûrement résulter de l'application stricte de l'approche négative dont témoigne actuellement ce bill et qui sera, je l'espère, élargie et modifiée par les amendements auxquels songent mes collègues. Le ministre peut amorcer cette approche positive en donnant l'assurance que le Nouveau-Brunswick en particulier, de même que toutes les régions à croissance lente du Canada ne souffriront pas du manque de capital de risque à cause des dispositions de ce bill.

M. Ed Nelson (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, je voudrais aborder brièvement les amendements proposés à ce bill. Il est notable que notre parti se préoccupe depuis longtemps de l'influence grandissante des investissements étrangers au Canada. Il est également notable que les Canadiens sont profondément inquiets de l'effet de cette influence grandissante qui est à la base de leurs problèmes quotidiens, tels que le coût de la vie et les problèmes de cette nature. Les gens s'inquiètent de l'orientation que nous prenons en tant que pays. Ce bill a pour objet d'établir un organisme de surveillance chargé d'examiner, d'apprécier et de contrôler l'importance et l'influence de l'investissement étranger au Canada. Dans les termes du bill même:

... la capacité, pour les Canadiens, de conserver le contrôle effec-

Investissement étranger—Loi

tif de leur milieu économique (est) (un) sujet de préoccupation nationale...

J'insiste sur l'expression «sujet de préoccupation nationale». L'ampleur de l'investissement étranger est un fait avéré; point n'est donc besoin que je mette bien du temps à vous citer des statistiques pour vous en convaincre. Je préfère formuler des observations sur la nature de l'influence que l'investissement étranger exerce sur notre pays, car une compréhension de cette influence est essentielle, compte tenu des propositions d'amendements dont nous sommes saisis aujourd'hui, si nous voulons nous persuader de la nécessité dont le bill fait état, de contrôler l'investissement étranger chez nous.

L'influence croissance des sociétés multinationales est double, en ce sens qu'elle s'exerce aussi bien dans le domaine économique que politique. Ce serait gravement se méprendre que de conclure que l'intensification massive des investissements étrangers ne met notre économie en péril que pour l'unique raison qu'elle dépouille les Canadiens de la propriété de leurs industries. C'est là certes une de ses conséquences, de sorte qu'il s'ensuit une fuite constante de nos devises vers les pays étrangers et surtout vers les États-Unis.

Certains aiment vanter les avantages des investissements étrangers au Canada. Ils prétendent que ces investissements créent des emplois en même temps que des industries. Mais les données statistiques indiquent qu'entre 1962 et 1969, nous avons perdu 2 milliards de plus que nous n'avons gagné grâce aux investissements étrangers et je ne vois vraiment pas comment on peut prétendre que cette perte est à notre avantage. L'année dernière, des dividendes d'entreprises étrangères de 2.35 milliards de dollars ont été versés à l'étranger. Presque tous les journaux font de plus en plus état de la mainmise étrangère sur un nombre croissant d'entreprises canadiennes. En 1969 déjà, il n'y a pas si longtemps, un article de fond du *Financial Post* commençait de la façon suivante:

Il est évident que l'époque de l'indépendance du Canada s'achève. L'étendue de la mainmise étrangère (particulièrement des États-Unis) sur les industries et les ressources du Canada est sans égale dans tous les autres pays industriels.

Mais nous ne pouvons séparer l'influence économique de l'inévitable influence politique qu'exercent ces sociétés géantes sur les affaires des pays qu'elles envahissent. Les grandes sociétés comme l'ITT ne sont multinationales que dans la mesure où elles sont établies dans divers pays. Cependant, comme le soulignait le professeur Papandreu dans un article paru récemment dans le *Canadian Forum*, le terme «multinational» obscurcit le fait que ces sociétés sont fondamentalement ethnocentriques, qu'elles agissent surtout dans leur pays d'origine et que leur influence provient d'abord de leur pays d'origine. Une société américaine ne devient pas canadienne par le simple fait d'accoler «canadienne» à son nom, comme c'est le cas de la *Canadian General Electric*.

Les sociétés qui deviennent assez importantes servent les buts de la politique étrangère de leur pays d'origine, comme le pays d'attache se sert de son influence afin de promouvoir les intérêts des sociétés. L'activité de l'ITT au Chili constitue un exemple de la coopération entre les sociétés et l'État. Les Canadiens s'inquiètent aujourd'hui d'une pénurie possible de mazout; et c'est à des entreprises pétrolières affiliées à des sociétés étrangères qu'il appartient de décider si oui ou non nous aurons froid cet hiver.